

Elections - POP 's – Prix de l'Objet Publicitaire pour l'année 2018

Règlement

Le POP, Prix de l'Objet Publicitaire, est une récompense remise par la Fédération des Professionnels de la Communication par l'Objet.

Qui peut voter ?

Tous les professionnels du secteur (adhérents ou non) : Commerciaux et ADV dans la limite de 20 personnes par société, en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise :

- 5 votes : CA inférieur à 1 M€
- 10 votes : CA compris entre 1 et 3 M€
- 15 votes : CA compris entre 3 et 5 M€
- 20 votes : CA supérieur à 5 M€

Les fournisseurs et marqueurs votent pour élire les distributeurs ; Les distributeurs votent pour élire fournisseurs et marqueurs.

Nouveau : *Un candidat qui aurait reçu le POP d'or (1^{er} prix) dans sa catégorie pendant 3 années consécutives, doit se retirer de la compétition l'année suivante.*

Il remettra le prix dans sa catégorie cette année-là.

Quels sont les candidats ?

Les candidats seront tous les professionnels du secteur (adhérents ou non) qui le souhaitent. La liste des candidats enregistrés est fournie pour chaque vote.

Comment vote-t-on ?

Vote par scrutin électronique.

Sur demande, l'URL est envoyée aux personnes qui souhaitent voter, en fonction de leur collègue (distributeurs, fournisseurs, marqueurs).

Le vote est ouvert jusqu'au vendredi 2 février.

Quels sont les prix :

Pour 2018, 9 prix récompenseront des professionnels ; 4 distributeurs, 4 fournisseurs et 1 marqueur

Comptabilisation des points

Chaque votant a la possibilité de donner 3 choix. Le premier choix rapporte 10 points, le deuxième choix rapporte 6 points et le troisième choix rapporte 4 points.

Prix Distributeurs : le distributeur de l'année par **tranche de chiffre d'affaires** (Jusqu'à 1 million€, de 1 à 3 millions, de 3 à 5 millions et + de 5millions).

Le vainqueur sera le distributeur totalisant le plus grand nombre de points.

Nous vous proposons de sélectionner **les critères qui motivent votre choix** : relation commerciale, fidélité, mise en avant de la gamme, proactivité, gestion des litiges, respect des conditions de paiement, qualité de l'info transmise, respect de la politique de tarif revente.

Prix Fournisseurs : le **spécialiste** de l'année et le **généraliste** de l'année, le **POP Textile** et un prix **innovation & créativité**,

Le vainqueur sera le fournisseur totalisant le plus grand nombre de points.

Nous vous proposons de sélectionner **les critères qui motivent votre choix** : relation commerciale, performance du site internet, service, rapport qualité/prix, prix, gamme de produits, personnalisation (qualité/options), gestion des litiges, équipe commerciale, disponibilité du stock, réactivité.

Prix marqueurs : le prix du **marqueur de l'année**.

Les votants choisiront parmi une liste. Le vainqueur sera le marqueur le plus souvent choisi.

Nous vous proposons de sélectionner les critères qui motivent votre choix : rapport qualité/prix, respect des délais, qualité, conseil, gestion des litiges, réactivité.

Les résultats seront révélés et les prix remis le mardi 6 février à partir de 22H00, lors de la soirée 2FPCO prévue à Lyon